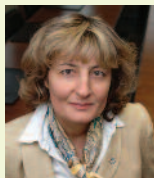


ÉDITO



La loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville donnait pour objectif à la politique de la ville la réduction significative, sur une période de cinq ans, des écarts entre ses territoires prioritaires, les zones urbaines sensibles, et le reste des territoires urbains dans cinq grands domaines : l'habitat, l'emploi et l'activité économique, la réussite scolaire, la santé, la sécurité et la tranquillité publique. Les indicateurs recueillis par l'Observatoire ZFU/ZUS-CCIP 93 reflètent une dynamique positive, notamment dans le domaine économique avec les créations d'activités dans les zones franches urbaines (ZFU), ou rendent compte de l'engagement du Programme de rénovation urbaine (PRU). Dans plusieurs domaines comme ceux de l'accès à l'emploi, de la réussite scolaire, de la concentration spatiale des situations de pauvreté ou de l'insécurité ressentie par les habitants, le processus de décrochage entamé depuis des années n'est pas enrayé. On constate même le creusement d'écarts entre les quartiers classés en ZUS et les autres quartiers des agglomérations auxquelles ils appartiennent. Miroirs grossissants des difficultés économiques et sociales ou espaces spécifiques, les quartiers sensibles pourront-ils rejoindre la dynamique urbaine générale ? L'Observatoire ZFU/ZUS-CCIP 93 estime qu'il est encore trop tôt pour mesurer le plein impact des politiques décidées depuis 2003. Cependant, nombre d'acteurs économiques, politiques ou autres s'engagent pour exiger que ces territoires deviennent des quartiers reconnus où peuvent émerger des talents. La CCIP 93 est, pour sa part, convaincue que ces zones sont en devenir et s'engage au plus fort au cœur du processus de redynamisation de ces quartiers.

Danielle DUBRAC
Vice-Présidente de la CCIP 93

RENCONTRE AVEC...



Grégory LECLERCQ et Cédric OBRIOT, deux des trois associés de la société EPIXELIC, implantée à la pépinière à AULNAY-SOUS-BOIS

Votre société spécialisée dans la création de sites Web se caractérise par la jeunesse de ses dirigeants. Est-ce un handicap ou un atout pour une entreprise en ZFU ?

Grégory LECLERCQ : Avec une moyenne d'âge de 26 ans, notre atout réside surtout dans la complémentarité des trois associés (la gestion financière, la recherche & développement, le marketing) ainsi que dans le travail collectif que nous fournissons. Nous avons surtout réussi à industrialiser notre savoir faire, notamment avec www.communication-pro.fr. Aujourd'hui, notre société est en plein développement et avec les embauches réalisées, nous apprenons à déléguer.

Parlez-nous de votre parcours depuis la création de cette structure...

Cédric OBRIOT : Les deux premières années suivant la création de l'entreprise, à notre domicile en 2004, nous étions encore étudiants. Pendant cette période, nous avons fait le choix de ne pas nous salarier pour constituer une réserve de fonds de roulement afin d'asseoir la stabilité financière de l'entreprise. Depuis 2006, nous nous sommes installés à la Pépinière, sans avoir besoin de concours bancaire et tout en continuant d'enseigner à l'Université. Cette démarche globale nous a permis de consolider notre trésorerie.

Vous serez contraint à court terme de quitter la Pépinière. Comment envisagez-vous le développement de votre entreprise dans les deux ans ?

Grégory LECLERCQ : Un investissement immobilier est prévu, avec l'achat de murs pour l'entreprise, sans idée précise du futur lieu d'implantation.

Votre engagement auprès de jeunes entrepreneurs est réel puisque vous en parrainez certains. Comment est né ce parrainage et en quoi consiste-t-il ?

Cédric OBRIOT : Il s'agit de faire bénéficier de notre retour d'expérience, de transmettre notre démarche initiale, d'éviter aux jeunes entrepreneurs les erreurs que nous avons pu commettre. Concrètement, nous prodiguons de petits conseils et faisons un suivi en vérifiant la bonne gestion, sans être intrusif dans la société et avec beaucoup d'humilité. Nous avons pris des parts dans le capital de certaines entreprises en création et nous faisons profiter les dirigeants de nos ressources humaines, techniques et financières.

Le bon conseil à formuler pour les créateurs et jeunes entrepreneurs en ZFU ?

Grégory LECLERCQ : Il faut être pragmatique : rester ouvert par rapport à son projet, en parler, avoir envie d'écouter les critiques pour mieux avancer.

L'ACTU DES QUARTIERS

VISITE DES ZONES FRANCHES URBAINES DE SEINE-SAINT-DENIS PAR LE CESE

Le 15 janvier dernier, la CCIP de Paris Seine-Saint-Denis a organisé une visite des ZFU de Clichy/Montfermeil et d'Aulnay-sous-Bois pour les membres du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), missionné pour rendre un avis sur « les entreprises en zones franches urbaines : bilan et perspectives ».

Ce déplacement, au cœur des quartiers, était placé sous l'angle d'échanges avec des entrepreneurs ayant fait le choix de s'implanter et d'investir dans ces zones. Cette visite a permis aux membres du CESE de mesurer l'importance du dispositif ZFU, la place du développement économique et les difficultés auxquelles les entreprises et les collectivités territoriales sont confrontées pour ces territoires et leur avenir. En effet, lors des discussions avec les différents interlocuteurs, le problème de la disponibilité du foncier a été un des thèmes récurrent et majeur, notamment pour les élus des villes visitées.

Autour de Monsieur Lemoine, maire de Montfermeil et de Monsieur Segura, maire d'Aulnay-sous-Bois, les membres du CESE ont pu prendre connaissance des attentes persistantes des élus locaux, notamment sur les questions du devenir de ces zones en fin de dispositif.

Le projet d'avis a fait l'objet d'une présentation et d'un vote des membres du CESE les 25 et 26 février dernier.

La CCIP Seine-Saint-Denis a particulièrement contribué aux débats concernant l'urbain et le foncier en soulignant le peu de disponibilités immobilières et financières dans les ZFU pour permettre l'installation de nouvelles entreprises, mais aussi en soulignant le parcours difficile des entrepreneurs, des créateurs ou porteurs pour accéder aux financements et plus particulièrement aux micro-crédits.

Avis téléchargeable sur www.ces.fr :

« Les entreprises en zones franches urbaines : bilan et perspectives. »

LOCAUX DISPONIBLES, EN ZFU, À STAINS

La ZFU de Stains offre encore des possibilités d'implantation pour les entreprises qui sont à la recherche de locaux d'activités. En effet, un bâtiment se composant de dix lots, avec mezzanine, à l'acquisition ou à la location, a été livré en février 2009. La surface au rez-de-chaussée est équipée d'accès de plain-pied ou à quai. Cinq lots, dont trois de 1000 m² et deux de 2000 m², sont encore disponibles.

Contacts :

société PHINADIC, M. Philippe HERAUD,
01 49 71 65 73

CCIP 93, Linda BENIHADDADENE,
0820 012 112 (0,12€/minute),
lbenihaddadene@ccip.fr



ZOOM SUR UN PROJET...

un partenariat actif autour du club d'entrepreneurs de la ZFU de Sevran



C'est à Sevran que le premier club d'entreprises en ZFU du département de Seine-Saint-Denis, l'Association des Entrepreneurs des Beaudottes (AEB), a été créé courant 2004.

Au moment de la mise en place de la ZFU en 2003, certaines entreprises de la zone d'activités Vergnaud ont sollicité la ville afin d'obtenir une extension du périmètre de la ZFU. De cette rencontre est née l'idée de constituer un club d'entrepreneurs sur la zone franche. Compte tenu de ce partenariat, initié de manière informelle dans un premier temps, la ville a trouvé tout naturel de soutenir sa mise en place pour développer et promouvoir la zone franche par des actions en direction des entreprises et de la population du quartier des Beaudottes.

Ainsi depuis sa création, AEB bénéficie du soutien actif de la ville de Sevran et de celui de la CCIP 93, membres d'honneur de l'association, ce qui permet de réaliser un plan d'actions assez ambitieux :

- L'animation de plusieurs débats, dont une traditionnelle soirée-débat annuelle à l'échelle du département, voire de la région.
- L'organisation de petits-déjeuners dont l'action est plus locale puisque destinée aux entrepreneurs et aux créateurs. Ces rencontres, qui accueillent 2 à 3 fois par an une quinzaine de personnes, proposent des thèmes variés tels que la sécurité dans les entreprises ou la gestion financière.
- La mise en place d'une bourse de l'emploi en ZUS, la proposition de Curriculum Vitae vidéo faits en partenariat avec la FIFEL ZUS* et l'association Compétences Emploi à Sevran pour tenter de pallier à la difficulté des entreprises en ZFU de recruter 1/3 des personnes en ZUS d'Ile-de-France.
- L'organisation de tournois de football avec les jeunes de la ville comme moyen de rencontre plus convivial entre des employeurs et des jeunes, futurs employés.

Toutes ces actions ont pu être réalisées grâce au soutien financier annuel de la ville et à son appui logistique important sur l'organisation et la mise en place des événements et des réunions auxquels la CCIP 93 contribue activement.

Pour 2009 l'association, qui vient de se doter d'un nouveau bureau, entend poursuivre le travail mené par ses prédécesseurs.

* FIFEL ZUS : Fédération Ile-de-France des entrepreneurs et libéraux des zones urbaines sensibles créées en 2006 dont le président est Claude ATTIAS, médecin qui est installé sur la ZFU de Sevran. L'objectif de cette fédération est de défendre les intérêts des entreprises œuvrant dans les quartiers et de lutter contre les discriminations à l'emploi qui touchent les populations résidentes. Elle compte plus de 150 membres actifs implantés en Ile-de-France.

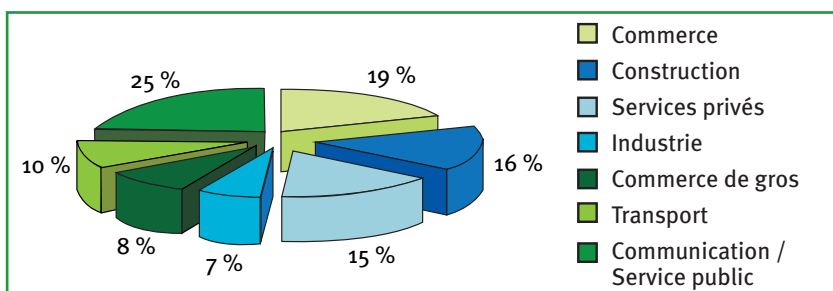


Contacts :

Ville de Sevran, Estelle VULLIEZ-MORIN, 01 41 52 17 75, estelle_vulliez@ville-sevran.fr
CCIP93, Dominique VILLECHENON, 0820 012 112 (0,12€/minute), dvillechenon@ccip.fr
AEB, Alain BONNARD, www.aeb-sevran.com

REPÈRES

Répartition sectorielle de l'activité implantée dans les 10 ZFU de Seine-Saint-Denis



(Source Observatoire ZFU CCIP 93 – INSEE – SIRENE au 01/01/08)

Lettre éditée en partenariat avec



Zones Franches Actu, lettre trimestrielle est éditée par la CCIP, 27 avenue de Friedland - 75008 Paris • Directeur de la Publication : Pierre Trouillet - Directeur de la rédaction : France Morot-Videlaïne • Rédacteur en chef : Laurence Aveline-Bailly • Rédacteur en Chef adjoint : Nadia Valente • Ont participé : Linda Benihaddadene, Julien Fourmeyron, Dominique Villechenon, • ISSN : 1777-2923 - Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2009 • Conception et réalisation : CCIP/Imprimerie Les Bleuets - 1041 - Impression : France Repro • Photo : CCIP/Benjamin Teissède/CCIP 93 • Tirage : 4600 exemplaires.

BON À SAVOIR

• PM'up : Programme d'aide régional dédié aux PME-PMI franciliennes à fort potentiel

Mis en place par la région Ile-de-France, PM'up est un appel à projet qui permet aux entreprises, ayant un plan de développement, de recevoir un soutien financier (jusqu'à 250 000 €) et d'identifier des leviers de croissance avec des experts reconnus pendant trois ans.

Ces aides visent les PME les « plus prometteuses » en sélectionnant les projets pouvant contribuer à l'essor des filières prioritaires de l'Ile-de-France, participer au développement des territoires prioritaires ou répondre à des enjeux d'adaptation des mutations technologiques, concurrentielles ou territoriales. Les entreprises en zone franche urbaine sont éligibles au titre du critère « territoires prioritaires ». La CCIP Seine-Saint-Denis est instructeur des dossiers relevant de cette filière. Pour 2008, elle a instruit huit dossiers dont six étaient éligibles au dispositif.

Dans le cadre du nouvel appel à projet PM'up 2009, le dépôt de candidature s'effectue uniquement en ligne entre le 16 mars et le 30 avril 2009, sur le site internet du Conseil Régional Ile-de-France.

Liens et adresses utiles :

www.iledefrance.fr/appels-a-projets/economie/pmup

Contact : CCIP 93, Alexandre HOLLEMAERT, 0820 012 112 (0,12€/minute), ahollemaert@ccip.fr

• Envoi de la déclaration de mouvement de main d'œuvre en ZFU

Les entreprises installées en ZFU doivent remplir chaque année une déclaration des mouvements de main-d'œuvre intervenus au cours de l'année 2008. Cette déclaration doit être adressée dûment datée et signée à la DDTEFP ainsi qu'à l'Urssaf au plus tard le 30 avril 2009.

A défaut d'envoi de cette déclaration dans les délais, le droit à exonération est suspendu au titre des gains et rémunérations versés à l'ensemble des salariés depuis le 1er mai 2008.

Contact : CCIP 93, Service commerce et politique de la ville, 0820 012 112 (0,12€/minute)

• Business Plan : un outil de la création d'entreprise

Le créateur doit s'interroger sur tous les aspects du développement de son projet. Le business plan est un outil qui permet de présenter un projet structuré et cohérent. Il permet aussi un travail d'expertise sur la construction notamment financière du projet. C'est pourquoi la CCIP Seine-Saint-Denis le propose et encourage son utilisation par les créateurs en ZFU de façon systématique, d'autant que son coût de 400€ est pris en charge par le programme d'ingénierie de développement économique des zones franches urbaines de la CCIP Seine-Saint-Denis.

Pour en savoir plus : CCIP 93, Service création, 0820 012 112 (0,12€/minute), lcordelier@ccip.fr

PRODUITS CCIP 93

Vaincre la solitude du chef d'entreprise qui le conduit parfois à prendre la mauvaise décision : jeune dirigeant, grâce au Club des Créateurs et des Entreprises Nouvelles (CCEN), vous n'êtes plus isolé. Vous partagez vos expériences, recevez des informations ciblées, êtes régulièrement conseillés et accompagnés par des experts. Vous enrichissez vos compétences, développez vos relations, affinez vos projets et pérennisez votre entreprise dans un environnement convivial.

Pour en savoir plus : CCIP 93, Laurent CORDELIER, 0820 012 112 (0,12€/minute), lcordelier@ccip.fr

CALENDRIER

27 avril 2009 • Les ateliers du commerce : les marchés forains

Réunion d'information de 9h00 à 11h30

Contact : inscription.commerce93@ccip.fr

15 juin 2009 • LME : la nouvelle loi du commerce

Réunion d'information de 9h00 à 11h30

Contact : inscription.commerce93@ccip.fr

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT VOTRE ZFU :
01 48 95 10 37

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT LA VIE DE VOTRE ENTREPRISE :



0820 012 112

0,12 €/minute